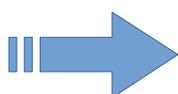


Conseils pour bien gérer ses déchets

PENDANT LE CONFINEMENT

RAPPELS SUR LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE DES ORDURES MENAGERES :

- l'accueil du public est suspendu jusqu'à nouvel ordre,
- les déchetteries de Fêche l'Eglise et de Florimont sont fermées,
- il n'y a pas de déchetterie mobile,
- la livraison des bacs est suspendue,
- **le ramassage des déchets se poursuit normalement** : qu'il s'agisse du bac bleu ou des emballages triés du bac jaune, le calendrier prévisionnel est respecté durant le confinement.



Un **protocole sanitaire** a été mis en œuvre et **toutes les mesures de protection des agents comme des habitant(e)s sont en place** : gants, masques, gel hydroalcoolique, distances de sécurité... Après chaque tournée, les cabines et les bennes sont désinfectées.

PRECAUTIONS QUE LES HABITANT(E)S DOIVENT PRENDRE :

#CORONAVIRUS
Que faire de mes déchets ?

Mouchoirs, gants et masques à usage unique






Dans un sac plastique dédié et résistant, à fermer et à garder 24 heures

Jetez le sac dans la poubelle des ordures ménagères

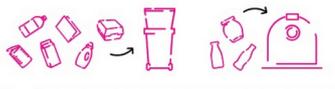
JAMAIS dans votre bac de tri

 #RestezChezVous | CITEO

- jeter mouchoirs, gants, essuie tout et autres déchets de soin dans un ou des sac(s) séparé(s) et bien fermé(s), qui sera(ont) conservé(s) 24 heures avant d'être mis dans la poubelle des ordures ménagères (bac bleu),
- ne pas aller à la rencontre des agents, ni leur donner directement de sac(s) de déchets,
- sortir ses poubelles la veille du ramassage,
- désinfecter régulièrement les surfaces de contact (couvercles, poignées...),
- appliquer les gestes barrières et se laver souvent les mains.

#CORONAVIRUS
Que faire de mes déchets ?

Emballages et papiers



Vous pouvez continuer à trier vos emballages et papiers chez vous ou dans le conteneur à proximité de votre domicile.

 #RestezChezVous | CITEO

Il est essentiel de maintenir le geste citoyen de tri et donc de continuer à trier ses emballages dans le bac jaune. Pour ce qui est du verre, le tri doit également être maintenu : pour aller à votre conteneur, munissez vous de votre attestation de déplacement en cochant la case « *déplacement pour effectuer des achats de première nécessité* ».

#CORONAVIRUS
Que faire de mes déchets ?

Déchets verts et encombrants




Dans la mesure du possible, **stockez vos encombrants** chez vous et **compostez vos déchets** verts dans votre jardin.

 #RestezChezVous | CITEO

Pour les déchets verts et les encombrants, dans la mesure du possible, il est recommandé de les stocker à domicile et de composter les déchets verts dans le jardin (pour ceux qui ont la chance d'en avoir).

La CCST invite les habitant(e)s à respecter ces recommandations qui sécurisent et facilitent le travail des agents et, bien entendu, à respecter les mesures de confinement.